RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Soutien aux acteurs structurants du dialogue Science Société

Formulaire de demande - *Investissement*

RAPPEL DES OBJECTIFS POURSUIVIS :

Depuis la loi du 22 juillet 2013, les Régions coordonnent, sous réserve des missions de l'État et dans le cadre de la stratégie nationale de recherche, les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), notamment auprès des jeunes publics, et participent à leur financement.

En Bourgogne-Franche-Comté, cette compétence s'inscrit dans le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), qui place le dialogue entre sciences et société au cœur des politiques régionales de l'enseignement supérieur et de la recherche. La feuille de route régionale Science-Société 2026-2030 adoptée le 29 avril 2026 définit un cadre partagé visant à renforcer les coopérations et donner davantage de lisibilité à l'action collective en matière de dialogue entre sciences et société. Elle s'organise autour de cinq ambitions complémentaires : renforcer les liens entre la société et le monde de la recherche ; éveiller la curiosité scientifique des jeunes ; déployer les actions sur l'ensemble du territoire et aller vers tous les publics ; acculturer les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au partage des savoirs ; favoriser la coopération, le partage de moyens et de compétences entre les acteurs.

1.- INFORMATIONS GENERALES

Demandeur	
Etablissement demandeur	
Responsable du projet (Nom Prén.)	
Tél. responsable	
Adresse électronique resp.	
Contact administratif (Nom Prén.)	
Tél. contact admin.	
Adresse électronique contact	
Projet	
Nom du projet	
Résumé (vulgarisé)	
Objectifs principaux	
Public cible	

Demande financière

	Demande Région	Co/auto.financement	Coût total du projet
Fonctionnement			**€0**
Investissement			**€0**

2.- PROJET

Détail des actions envisagées (4000 caractères maximum, espaces inclus) **(possibilité de compléter par une annexe)**

3.- BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Investissement (équipements demandés)

DEPENSES	Montant (*)	RECETTES	Montant (*)
		Subv. Région Bourgogne-Franche-Comté	
		Cofinanceur 2	
		Cofinanceur 3	
		Cofinanceur 4	
		Cofinanceur 5	
		⚠ Nombres entiers uniquement	
TOTAL	€0	**TOTAL**	**€0**

(*) nombres entiers

DETAILS DE L'OPERATION D'INVESTISSEMENT

Objet de la demande et localisation des équipements

Justification de la demande d'investissement

INFORMATIONS

Eligibilité des dépenses

Sont éligibles les dépenses de fonctionnement correspondant à la mise en œuvre des actions décrites plus haut.
Ne sont pas éligibles les actions et postes particuliers de dépenses suivants :
- les actions dont l'exécution est antérieure au dépôt de la demande,
- les dépenses d'investissement et la maintenance des équipements,
- les salaires des personnels titulaires de fonction publique,
- la valorisation des mises à disposition et du bénévolat,
- les dépenses de fonctionnement non-inhérentes aux actions,
- les actions qui feraient déjà l'objet d'un soutien de la Région dans le cadre d'un autre dispositif.

Dépôt du dossier

Ce dossier doit être adressé, complet, à la Région, par voie électronique ou papier accompagné des pièces nécessaires listées ci-dessous :
- le présent **formulaire** de demande de soutien avec la description du projet, le plan de financement prévisionnel, mentionnant l'intégralité des coûts du projet, détaillant la nature de chaque dépense, équilibré en recettes et en dépenses, en HT si le bénéficiaire est assujetti ou récupère la TVA ou en TTC si le bénéficiaire n'est pas assujetti et ne récupère pas la TVA,
- Programme détaillé de l'action et des axes de la programmation,
- attestation d'assujettissement ou non à TVA pour les dépenses du projet,
- courrier signé par le représentant légal, habilitant une personne de son établissement à déposer un dossier en ligne,
- délibération de l'autorité compétente sollicitant l'aide de la Région et validant l'autofinancement ou le cofinancement indiqué,
- le bilan de l'année N-1 le cas échéant.

CONTACTS

Emmanuel Galliot
emmanuel.galliot@bourgognefranchecomte.fr
03.81.61.62.79
ou
Yvonne Plisson
yvonne.plisson@bourgognefranchecomte.fr
03.81.61.55.44

RGPD

Vos données personnelles renseignées dans ce formulaire sont traitées par la Région Bourgogne- Franche- Comté, service recherche et valorisation, pour l'instruction de votre dossier de demande de subvention. Ces données sont conservées le temps de l'instruction de l'aide et selon les durées légales de conservation. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016 /679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne- Franche-Comté / Service recherche et valorisation, 4 Square Castan, CS 51 857, 25 031 Besançon cedex, ou par mail : contact.recherche@bourgognefranchecomte.fr. Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 boulevard Trémouille, CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranchecomte.fr).